

**COMPTE RENDU SUCCINCT****CONSEIL COMMUNAUTAIRE-04 JUILLET 2019 20h00– SALLE POLYVALENTE DE MASSILLY****VU POUR ETRE AFFICHE CONFORMEMENT AUX DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L2121-25 DU C.G.C.T.**

L'an deux mille dix-neuf, le quatre juillet, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Clunisois, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de Massilly, sous la présidence d'Elisabeth LEMONON, présidente.

**Etai(ents) présents (53)** : Jeanick LEMAITRE – Edith LEGRAND – Christophe GUITTAT – Jean-François FARENC – Christophe PARAT (sauf rapports 13 à 17) – Jean-Guy LEBEAU (sup. sauf rapports 1 à 12) – Jean-Claude PROST – Philippe BERTRAND – Pierre NUGUES – Marie-Odile MARBACH – Josette DESCHANEL – Sylvain CHOPIN – Henri BONIAU – Michelle TERRAZ – Bruno COMBROUZE – Patrick RAFFIN – Didier DELHOMME – Mathilde RAVAUX – Claude TAIEB – Liliane POMMIER – Bernard ROULON – Sylvie CHEVRIER – Jean-Luc DELPEUCH – Elisabeth LEMONON – Frédérique MARBACH – Paul GALLAND – Edith JANIN – Guy PONCET – Jean-Paul BLANC – Marie-Christine BERRY (sup.) – Patrice GOBIN – Maria PINTO (sup.) – Patrick TAUPENOT – Christian MORELLI – Christian BRUNY – Jean MONAVON – François BONNETAIN – Denise DELHOMME – Jean-Pierre DESGEORGES – Jean-Pierre MAURICE – Catherine BONNETAIN (sup.) – Jean-Louis THUEL – Jean-Luc FONTERAY – Gilles BURTEAU – Charles TETE – Robert PELLETIER (sup.) – Charles DECONFIN – Thierry DEMAIZIERE – Louis TRUCHOT – Gérard LEBAUT – Marie-Thérèse GERARD (sauf rapports 14 à 17) – Marc FURNO – Alain LECHAT (sup.) – Danielle MYARD (sup.) – Georges BOUILLIN.

**La commune de BRAY est représentée par M. PLET dans le cadre de la délégation spéciale. Il ne prend pas part aux votes.**

**Procurations(s) (6)** : Maurice GAUDINET donne pouvoir à Liliane POMMIER – Colette ROLLAND donne pouvoir à Henri BONIAU – Jean-Luc TRONCY donne pouvoir à Jean MONAVON – Paulette EMORINE donne pouvoir à Christophe PARAT (sauf rapports 13 à 17) – Joëlle LUZY donne pouvoir à Marie-Odile MARBACH – Catherine BERTRAND donne pouvoir à Jean-Luc FONTERAY.

**Etai(ents) absent(s) (7)** : Armand LAGROST – Agnès LAURIOT – Claire MATRAT – Claude GRILLET – Dominique SABATHIER – Jean-Denis GARITAINE – Jean-Marc BERTRAND.

**Etai(ents) excusé(s) (13)** : Maurice GAUDINET – Colette ROLLAND – Bernard DURUPT – Armand ROY – Jean-Luc TRONCY – Paulette EMORINE – Alain DE JAVEL – Jean-Marc CHEVALIER – Joëlle LUZY – Catherine BERTRAND – Etienne LONGIN – Murielle GAUDILLERE – Philippe BORDET.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : François BONNETAIN

**PERSONNEL TECHNIQUE** : Florie BONNIEL – Carole TISSIER

**NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES** : Rapports 1 à 12 : 59 – Rapport 13 : 58 – Rapports 14 à 17 : 57

**La séance est ouverte à** : 20h20

**La séance est levée à** : 22h30

**RELEVES DE DECISIONS****INSTITUTIONNEL****Rapport n°1 : Désignation secrétaire de séance**

Le conseil communautaire nomme à l'unanimité M. François BONNETAIN comme secrétaire de séance.

Nombre de votes exprimés : 59                      Pour : 59    Contre :    Abstentions :

**Rapport n°2 : Approbation procès-verbal du 03 juin 2019**

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité, le procès-verbal du 03 juin 2019 :

Nombre de votes exprimés : 59                      Pour : 59    Contre :    Abstentions :

**Rapport n°3 : Modification des représentants aux commissions internes**

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide valider les modifications des commissions internes.

Nombre de votes exprimés : 59                      Pour : 59    Contre :    Abstentions :

Finances		Economie - Emploi - MSAP		Agriculture-Environnement-Forêt-GEMAPI	
NOM Prénom	Communes	NOM Prénom	Communes	NOM Prénom	Communes
DEHOUCQ Dominique	Bray	BELLOU François	Taizé	BAUDRON Jeannine	Berzé-le-Châtel
VETTER Patrick	Berzé le Châtel			DELSALLE Joëlle	Berzé-le-Chatel
VAUCHER Pierre	Berzé le Châtel			PERRAUD Philippe	Jency
				THIEBAUD Michel	St Marcelin de Cray
				VAUCHER Pierre	Berzé le Châtel

Affaires Sociales et Séniors		Tourisme - Evènementiel		Familles – Petite Enfance – Jeunesse - Bibliothèques	
NOM Prénom	Communes	NOM Prénom	Communes	NOM Prénom	Communes
VALIAU Philippe	Bergesserin	DELSALLE Joëlle	Berzé-le-Chatel	DE TORCY Isabelle	Ameugny
TERRAZ Michelle	Cluny	BETHERY Eloïse	Berzé le Châtel	DURAND Marion	St-Martin-de-Salency
		TERRAZ Michelle	Cluny	TAVERNIER Cécile	Berzé-le-Châtel
				VALIAU Philippe	Bergesserin

Aménagement de l'espace		Equipements – Piscine		Transports et carte scolaires	
NOM Prénom	Communes	NOM Prénom	Communes	NOM Prénom	Communes
DEHOUCQ Dominique	Bray	THIEBAUD Michel	St-Marcelin-de-Cray	THIEBAUD Michel	St-Marcelin-de-Cray
VETTER Patrick	Berzé-le-Châtel				

Ecole de Musique, Danse, Théâtre		Ordures ménagères		Energie - Habitat	
NOM Prénom	NOM Prénom	NOM Prénom	Communes	Communes	Communes
SIMON Patrick	Mazille	THIEBAUD Michel	St-Marcelin-de-Cray	DEHOUCQ Dominique	Bray
		AUGOYARD Sylvain	Berzé le Châtel		
		BETHERY Eloïse	Berzé le Châtel		

Eau - Assainissement	
NOM Prénom	Communes
BARDIN Pierre-Jean	CORTAMBERT
PONCET	Guy

Compétences - Mutualisation	
NOM Prénom	Communes
BRELAUD Serge	St-Clément-sur-Guye

#### RAPPORT N°4 – Modification des délégués CLECT

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de valider les modifications des représentants de la CLECT.

Nombre de votes exprimés : 59

Pour : 59

Contre :

Abstentions :

DESIGNATION DELEGUES CLECT PAR COMMUNE		
	2019	
	TITULAIRE	SUPPLEANT
Berzé le Chatel	Patrick VETTER	Christophe GUITTAT
Cortambert	Guy PONCET	Marcel CHETAIL
Mazille	Jean-Marc CHEVALIER	Non connu à ce jour
St Marcelin de Cray	Gérard LEBAUT	Thierry BOUIN

#### RAPPORT N°5 – Modification des délégués SIRTOM

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de valider les modifications des représentants du SIRTOM (consultable sur demande).

Nombre de votes exprimés : 59

Pour : 59

Contre :

Abstentions :

**DELEGUES SIRTOM CC CLUNISOIS**

<b>COMMUNES</b>	<b>DEUX TITULAIRES</b>	<b>SUPPLEANTS</b>
<b>BERZE LE CHATEL</b>	<b>Sylvaine AUGOYARD</b> <b>Eloïse BETHERY</b>	<b>Pierre VAUCHER</b>
<b>DONZY LE PERTUIS</b>	GOBIN Patrice <b>THOMAS Sylvain</b>	SANGOY Gilles
<b>ST CLEMENT SUR GUYE</b>	DEMAIZIERE Thierry SOUFFLET Bruno	<b>GRESSARD Jean-Louis</b>
<b>ST MARCELIN DE CRAY</b>	<b>M BOUIN Thierry</b> <b>M LEBAUT Gérard</b>	<b>M TETARD Cédric</b>
<b>SAINT YTHAIRE</b>	<b>M. LECHAT Alain</b> <b>MME VOUILLON Isabelle</b>	<b>Jorge ZELAYA</b>
<b>STE CECILE</b>	Mme BILLIONNET Anne-Claire <b>M. LAGRANGE Jean-François</b>	Mme FAILLAT Martine
<b>TAIZE</b>	M BOUILLIN Georges M TROCHARD Alain	<b>BELLOY François</b>

**RAPPORT N°6 – Modification des représentants à l'Office du Tourisme de Cluny et du Clunisois**

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de valider la modification des représentants à l'Office de Tourisme de Cluny et du Clunisois comme suit :

**TITULAIRES**

- 1 **Jean-Guy LEBEAU**
- 2 Frédérique MARBACH
- 3 Edith JANIN
- 4 Patrick RAFFIN
- 5 Claire MATRAT
- 6 Jean-Luc DELPEUCH
- 7 Henri BONIAU
- 8 Denise DELHOMME
- 9 Dominique SABATHIER
- 10 Patrice GOBIN
- 11 Jean-Pierre MAURICE
- 12 Alain DE JAVEL
- 13 **Monique de BELLEFOND**
- 14 Paulette EMORINE
- 15 Jean-Luc TRONCY
- 16 Sylvie CHEVRIER
- 17 Josette DESCHANEL
- 18 Marc FURNO

**SUPPLEANTS**

- 1 Jean-Marc CHEVALIER
- 2 Agnès LAURIOT
- 3 Jean MONAVON
- 4 **Thierry DEMAIZIERE**
- 5 **Jean-François FARENC**
- 6 **Michelle THERRAZ**
- 7 Laurent ENGEL
- 8 Isabelle BLONDEAU
- 9 **Eloïse BETHERY**
- 10 **Marie-Odile MARBACH**

Nombre de votes exprimés : 59

Pour : 59

Contre :

Abstentions :

**RAPPORT N°7 – Désignation des représentants à la Fédération des Sites Clunisiens**

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de valider la nomination des représentants à la Fédération des Sites Clunisiens comme suit :

- Titulaire : Jean-Luc DELPEUCH - Suppléant : Jean-Pierre MAURICE

Nombre de votes exprimés : 59

Pour : 59

Contre :

Abstentions :

**RAPPORT N°8 – Rapport annuel d'activité 2018**

Le conseil communautaire prend acte du rapport d'activité 2018 de la Communauté de Communes du Clunisois présenté en séance.

**FINANCES**
**RAPPORT N°9 – Décision modificative n°1**

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'approuver la décision modificative en fonctionnement et en investissement comme suit :

article	désignation	Dépenses		Recettes	
		diminution de crédits	augmentation de crédits	diminution de crédits	augmentation de crédits
617	Etudes		125 000,00 €		
657341	participation communes membres		438 300,00 €		
7478	participation et dotations				563 300,00 €
	<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>		<b>563 300,00 €</b>		<b>563 300,00 €</b>
2313	construction en cours	16 000,00 €			
261	titres et participations		16 000,00 €		
	<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>16 000,00 €</b>	<b>16 000,00 €</b>		

Nombre de votes exprimés : 59 Pour : 59

Contre :

Abstentions :

**RAPPORT N°10 : Pacte de solidarité financières et fiscale – Attribution de fonds de concours**

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'attribuer aux communes les fonds des concours suivants au titre de l'année 2019:

**Fonds de concours en fonctionnement :**
Commune d'Ameugny

Sommes disponibles: 5 327 € (pacte 2019)

**Projet** : entretien de la voirie et frais de fonctionnement pour 17 935.00 €

Fonds de concours : 5 327.00 €

Commune de Joncy

Sommes disponibles: 16 426 € (pacte 2019)

**Projet** : entretien de la voirie et frais de fonctionnement pour 21 745.83 €

Fonds de concours : 10 000.00 €

**Fonds de concours en investissement :**
Commune de Massilly

Sommes disponibles: 13 616 € (pacte 2019)

**Projet** : logiciel Cosoluce pour 305.00 €

Fonds de concours : 152.00 €

Commune de Massilly

Sommes disponibles: 13 616 € (pacte 2019)

**Projet** : logiciel Cosoluce pour 200.00 €

Fonds de concours : 100.00 €

Commune de Massilly

Sommes disponibles: 13 616 € (pacte 2019)

**Projet** : panneaux pour 356.75 €

Fonds de concours : 178.00 €

Commune de Massilly

Sommes disponibles: 13 616 € (pacte 2019)

**Projet** : gravure sur monument aux morts pour 1 420.00 €

Fonds de concours : 710.00 €

Commune de Massilly

Sommes disponibles: 13 616 € (pacte 2019)

**Projet** : monument aux morts pour 2 850.50 €

Fonds de concours : 1 140.00 €

Commune de Massilly

Sommes disponibles: 13 616 € (pacte 2019)

**Projet** : mur de la cour de l'école pour 944.16 €

Fonds de concours : 472.00 €

Commune de Salornay sur Guye

Sommes disponibles: 28 253 € (pacte 2019)

**Projet** : travaux de voirie - ouvrage d'art pour 230 863.00 €

Fonds de concours : 28 253.00 €

Nombre de votes exprimés : 59 Pour : 59

Contre :

Abstentions :

**RAPPORT N°11 : Subvention et participation 2019 - Compléments**

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions suivantes :

- **Fédération des sites Clunisiens : 3000 €** (subvention exceptionnelle candidature Unesco)

- **Astrolab en Clunisois : 1500 €** (aide au financement de l'étude / projet d'observatoire astronomique à St Clément sur Guye)
- **CLSH ASSOCIATIFS du CLUNISOIS** : part fixe : 2300 € ; part variable : 5€ par jour par enfant résidant sur le territoire communautaire

Nombre de votes exprimés : 59 Pour : 59

Contre :

Abstentions :

## ECONOMIE

### RAPPORT N°12 : Pôle d'alimentation locale : Actualisation du plan de financement

Le 20 décembre 2017, par la délibération n°149-2017, le Conseil Communautaire avait approuvé le plan de financement présenté pour le projet de pôle d'alimentation locale, dont le montant global d'investissement s'élevait à 940 000€ pour un reste à charge de 228 000€ pour la Communauté de Communes du Clunisois. Depuis, le projet a connu de nombreuses évolutions, parmi lesquelles :

- Recrutement des maitres d'œuvre (mai 2018)
- Etudes de faisabilité (sols, aménagement/équipement, fluides, économie, etc.) (automne 2018)
- Acquisition de la Laiterie de Saint-Vincent-des-Près (novembre 2018)
- Signature d'une convention de location-vente avec la SAS Laiterie-Bernard (novembre 2018)
- Consultation des entreprises pour la Laiterie (avril 2019)
- Finalisation des études du Laboratoire (mai 2019)
- Consultation des entreprises pour le laboratoire (juin 2019)

Au regard de ces différentes évolutions, le montant global du projet doit être actualisé,

Le conseil communautaire, à 57 voix POUR, 1 voix CONTRE et 1 ABSTENTION, décide de valider le nouveau plan de financement selon les modalités suivantes :

Dépenses HT		Recettes		%
<b>INVESTISSEMENT</b>				
<b>Achat</b>		DETR	324000	27,01%
Achat Laiterie	50000	CRBFC (contrat de territoire)	200000	16,67%
frais d'actes	4220	CRBFC (appel à projet bois)	45000	3,75%
<b>Travaux</b>		CD71 (2018)	60000	5,00%
Laiterie	160000	CD71 (2019)	72000	6,00%
Laboratoire	863000	Leader	111183	9,27%
<b>Maitrise d'œuvre</b>		Dotation de soutien à l'investissement local	144800	12,07%
Laiterie	10030			
Laboratoire	90100			
Bureau de contrôle	5180			
Coordination sécurité	2905			
<b>Etudes</b>				
Géomètre	2470			
Etudes de sols	4920			
Diag amiante avant travaux	394			
Etudes géotechniques	4885			
<b>Publications</b>				
Laiterie	455			
Labo	1000	CCC	242576	20,22%
<b>TOTAL</b>	<b>1199559</b>		<b>1199559</b>	<b>100,00%</b>

Nombre de votes exprimés : 59 Pour : 57

Contre : 1

Abstentions : 1

*Départ de Christophe PARAT remplacé par son suppléant Jean-Guy LEBEAU*

**FAMILLES ENFANCE JEUNESSE PETITE ENFANCE**
**RAPPORT N°13 – Soutien financier à la formation des animateurs (Aide au BAFA)**

En sa qualité d'organisateur d'Accueils de Loisirs, la Communauté de Communes recrute chaque année de nombreux animateurs. Pour exercer cette fonction, ils doivent être majoritairement titulaires ou stagiaires du diplôme du BAFA. Cette formation leur permet d'acquérir des outils et des compétences facilement transposables dans leur activité professionnelle future et appréciés des employeurs. Depuis quelques années, les centres de loisirs peinent à recruter des animateurs faute de candidats suffisants. Le coût du BAFA, en moyenne 800€, peut être un frein à cette formation. Cette aide sera gérée par le service Jeunesse qui a pour objectifs de soutenir, développer et promouvoir les initiatives des jeunes. Elle viendra en complément des autres aides existantes (200 € de la CAF, 90 € du CD 71, 100 € du CNAS pour les enfants de fonctionnaires de la FPT adhérents uniquement.)

Ainsi, il est proposé de donner une participation financière de 200€ / jeune pour 4 jeunes maximum / an.

**Conditions :**

- Habiter sur le territoire de la Communauté de Communes du Clunisois
- S'engager à travailler 25 jours pour le centre de loisirs de la Marelle ou 15 jours pour le Mistigri
- Priorité sera donnée aux premiers postulants
- Un engagement préalable dans un de ces deux centres sera un plus

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'accorder l'aide au BAFA à hauteur de 200 € selon les conditions exposées.

Nombre de votes exprimés : 58      Pour : 58      Contre :      Abstentions :

*Départ de Marie-Thérèse GERARD*

**RAPPORT N°14 – Création de forfaits tarifs des centres de loisirs**

La convention d'objectifs et de financement de prestation de service ALSH extrascolaire signée entre le gestionnaire et la CAF, impose à chaque gestionnaire de déclarer les heures d'accueil réalisées des enfants ou les heures facturées aux familles en fonction de son mode de fonctionnement. Ce total sert à la CAF pour le calcul du coût de revient horaire pour le paiement de la PSO (prestation de service ordinaire.)

L'heure / enfant réalisée : Il s'agit de la présence effective de chaque enfant au centre de loisirs = heure de départ - heure d'arrivée. Le pointage des heures réalisées peut se faire sur la base d'un arrondi à l'heure et dans la limite de l'amplitude d'ouverture du service.

Pour cela, il faut proposer un forfait dans notre grille de tarification.

L'heure / enfant facturée : Il s'agit des temps facturés aux familles dans la limite de 8h par jour et de 4h par demi-journée.

Or, au vu de notre mode de fonctionnement, il est préférable d'adopter le calcul à l'heure *réalisée*.

Il nous faut donc proposer un tarif forfaitaire aux familles dans notre grille tarifaire.

**Tarif actuel et proposition** : Il est donc proposé de créer un forfait de -5% sur une semaine de centre de loisirs :

Marelle et Marelle en campagne				Forfait Semaine (5 jours)
QF CAF	1/2 journée	1/2journée + repas	Journée + Repas	
0 à 500 €	2,00 €	4,00 €	6 €	-5%
501 à 600 €	2,40 €	4,80 €	7,20 €	
601 à 655 €	2,88 €	5,76 €	8,64 €	
656 à 720 €	3,46 €	6,91 €	10,37 €	
721 à 810 €	4,15 €	8,29 €	12,44 €	
811 à 1000 €	4,98 €	9,95 €	14,93 €	
1001 € et +	6,50 €	11,00 €	16,00 €	

Le Mistigri		Forfait semaine 5 jours
QF CAF	JOURNÉE et REPAS	
0 à 500 €	5 €	
501 à 600 €	6 €	
601 à 655 €	7.2 €	
656 à 720 €	8.64 €	
721 à 810 €	10.37 €	-5%
811 à 1000 €	12.44 €	
1001 € et +	14.5 €	

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de valider une réduction de 5% à partir de 5 jours d'inscription au centre de loisirs.

Nombre de votes exprimés : 57    Pour : 57    Contre :    Abstentions :

#### **RAPPORT N°15 : Création d'un L.A.E.P. Intercommunal**

La ville de Cluny était porteuse du L.A.E.P. (Lieu d'Accueil Parents / Enfants) situé dans les locaux de l'ancienne halte-garderie, rue des Ravattes à Cluny. Il était animé par des professionnels : les directrices du centre social et de la halte-garderie, une animatrice de la halte-garderie et, ponctuellement, l'animatrice du Relais assistants Maternels et une puéricultrice de PMI.

En 2018, des discussions ont été menées pour remettre à plat l'action du LAEP et réfléchir à qui, de la ville de Cluny ou de la Communauté de Communes du Clunisois, était à même de reprendre cette action. Il a été décidé que la Communauté de Communes serait porteuse de cette action au vu de ses compétences et des structures liées à la petite enfance et à la famille dont elle a déjà la charge.

Des dynamiques sont déjà créées, en lien avec différents partenaires.

Le L.A.E.P. devient donc un service de la Communauté de Communes du Clunisois qui s'insère dans le projet éducatif « bien grandir ensemble en Clunisois » des équipes de la petite enfance et de la jeunesse, en partenariat avec les organismes présents sur le territoire communautaire. Ce lieu sera animé par deux accueillant(e)s qui auront pour mission de conforter la relation enfants/parents. Les accueillants seront des professionnels mis à disposition par leur structure. Ils seront formés à l'écoute et à la posture d'accueillant en LAEP. Une supervision de l'équipe d'accueillants garantira l'éthique du LAEP et la qualité de l'accueil.

#### **MISSIONS DU LAEP :**

Le projet de LAEP de la communauté de Communes du Clunisois s'adresse aux enfants de 0 à 6 ans accompagnés d'un adulte référent

#### **OBJECTIFS :**

- passer un moment convivial avec son enfant
- rompre l'isolement de certaines familles (notamment les nouveaux arrivants)
- faciliter la socialisation des enfants
- écouter les préoccupations des parents

**FONCTIONNEMENT :** Age des enfants : de 0 à 6 ans révolus

#### **A CLUNY :**

- Période scolaire : Le vendredi matin de 9h 00 à 11h 30
- Vacances scolaires : fermé une semaine pendant les petites vacances, 3 semaines en août et pendant les vacances de Noël.

**A JONCY :** Une fois par mois : le jeudi de 9h00 à 11h30. Fermé en août. Planning prédéfini en amont.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de valider la création d'un L.A.E.P. Intercommunal.

Nombre de votes exprimés : 57    Pour : 57    Contre :    Abstentions :

#### **ECOLE DE MUSIQUE DANSE ET THEATRE**

#### **RAPPORT N°16 : Don d'instruments de musique à l'EMDT – Intégration à l'actif de de la Cté de Communes**

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'accepter les dons suivants :

- don d'un piano d'un quart de queue provenant de Mme Jacqueline Meunier et M. Patrick Mazoyer
- accepter le don d'une clarinette Sib provenant de Mme Bouvrot Claire,

Nombre de votes exprimés : 57    Pour : 57    Contre :    Abstentions :

## RAPPORT N°26 : Modification de tarifs pour la rentrée 2019

Afin de coller au mieux attentes des publics tout en respectant les contraintes budgétaires de la CC du Clunais, il est proposé les ajustements de tarifs suivant, applicables à compter de la rentrée scolaire 2019 :

### Cours d'éveil :

Vu le faible effectif constaté de ces dernières années, proposition de regroupement de l'éveil musique et de l'éveil danse, avec les deux intervenants (musique et/ou danse). Proposition de mise en place d'un tarif avec coefficient familial + tarif hors CCC, comme suit (ancien tarif éveil-musique + 4%) :

TRANCHE QUOTIENT FAMILIAL								
Aide personnalisée - détermination des groupes de 1 à 3 GROUPE : Niveau de ressources individuelles mensuelles Tranches R4 u R5 suivant les cas	1		2		3		4	
	R4 ou R5		R4 ou R5		R4 ou R5			
	0		501		811		Plus de 1000	
	500		810		1000			
Enfants et adolescents de la Communauté de Communes du Clunais	Groupe 1		Groupe 2		Groupe 3		Plein tarif	à partir du 2ème enfant
	1er enfant	à partir du 2ème enfant	1er enfant	à partir du 2ème enfant	1er enfant	à partir du 2ème enfant		
Cours collectif(s) éveil Musique et Danse	39€	36€	84 €	76 €	119 €	108 €	159 €	144 €

### Cours de chant :

Proposition de création d'un cours de chant pour petit groupe (seuil d'inscription : 4 personnes) pour 1h par semaine : 382€ l'année (hab CCC) / 402€ hors CCC.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de valider les modifications de tarifs présentées ci-dessus.

Nombre de votes exprimés : 57 Pour : 57

Contre :

Abstentions :

## Rapports supplémentaires :

### Modification des délégués communautaires pour les communes de Cluny et Berzé le Châtel

Le conseil communautaire, à l'unanimité décide de valider les nominations suivantes :

Commune	Titulaire	Suppléant
BERZE LE CHATEL	Christophe GUITTAT	Bernard AUGOYARD
CLUNY	Michelle TERRAZ	

Nombre de votes exprimés : 57 Pour : 57

Contre :

Abstentions :

### Lieu prochain conseil communautaire

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de valider le choix de la commune de Salornay sur Guye pour lieu du conseil communautaire du 30 septembre 2019.

Nombre de votes exprimés : 57 Pour : 57

Contre :

Abstentions :